



JOURNAL OFFICIEL

HEBDO F@OT 21

N°8 DU 28 SEPTEMBRE 2019

LETTRE OUVERTE AUX ACTEURS DU FOOTBALL COTE D'ORIEN

En ce début de cette saison 2019/2020 je tenais, au nom du Comité Directeur, à vous remercier pour tout le travail accompli dans vos différents clubs au cours de la saison écoulée.

Nos effectifs ont atteint le seuil des 15 034 licenciés (ées) soit une progression de 3,7% avec en particulier une hausse de 11 % pour nos féminines, ce qui est remarquable pour notre territoire.

Vous avez su vous adapter pour accueillir dans de bonnes conditions l'afflux des nouveaux joueurs qui ont frappé à votre porte après ce 2eme titre de Champion du Monde.

Je connais vos difficultés liées au manque d'installations en particulier pour l'accueil des féminines, la baisse de l'engagement bénévole place également vos clubs dans une situation souvent inconfortable.

La passion commune pour notre discipline est souvent la plus forte, le football doit toujours en sortir vainqueur.

Cette passion qui est notre moteur doit rester dans la maîtrise de chacun, sur le terrain et autour de la main courante.

Nous souhaitons tous assister à des rencontres de football dans le fair play ainsi que dans le plaisir de la compétition.

En ce début de saison vous avez pu constater notre difficulté à couvrir nos matchs de championnat par des arbitres officiels, vous avez constaté que l'art de l'arbitrage n'était pas facile mais qu'il était primordial au bon déroulement et à la régularité de nos championnats.

Aidons nos arbitres à officier dans les meilleures conditions possibles, vous connaissez les difficultés pour fidéliser nos arbitres, nous devons tous faciliter la gestion des matchs en apportant la sérénité nécessaire et indispensable au bon déroulement des rencontres, nous comptons sur vous.

Bonne saison à tous

Le Président du District de Côte d'Or

Daniel DURAND



Les U15 G passent au carton vert !

A partir de cette saison, le carton vert sera mis en place sur l'ensemble des catégories U15 (garçons et filles).

Ce dispositif est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements. A l'issue de la saison, la Ligue du Football Amateur dotera chaque joueuse/joueur lauréat.

[Pour plus de renseignements consultez notre site](#)

Session *Formation* Arbitre Auxiliaire



La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2019-2020

Les clubs voulant organiser une session d'arbitres auxiliaires peuvent faire parvenir leur candidature au secrétariat du district par mail achapon@cote-dor.fff.fr.

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.

Les clubs candidats devront mettre à disposition une salle pouvant accueillir au minimum 25 personnes. Les 25 premières personnes seront inscrites en priorité.

Ces sessions se feront de Septembre à Décembre 2019,

Les dirigeants qui n'ont pas recyclé lors de la saison 2018-2019 devront repasser l'examen durant la saison 2019-20

SECTEUR DIJONNAIS ET AGGLOMÉRATION au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

- Samedi 5 Octobre 2019 à 9 h 00
- Samedi 19 Octobre 2019 à 9 h 00
- Vendredi 25 Octobre 2019 à 19 h 00
- Samedi 2 Novembre 2019 à 9 h 00
- Samedi 16 Novembre 2019 à 9 h 00
- Samedi 30 Novembre 2019 à 9 h 00
- Vendredi 10 Janvier 2020 à 19 h 00
- Vendredi 17 Janvier 2020 à 19 h 00
- Vendredi 31 Janvier 2020 à 19 h 00

SECTEUR AUXOIS/MORVAN

Vendredi 4 Octobre 2019 à Vitteaux à 19h30 à la Mairie - Rue de l'Hotel de Ville

SECTEUR CHATILLONNAIS

Vendredi 11 Octobre 2019 à Voulaines Les Templiers à 19 h 30 - Salle Communale - Place de l'Eglise

SECTEUR BEAUNE 1

Vendredi 18 Octobre 2019 à LACANCHE à 19 h 30 - Salle Georges BLANDIN

SECTEUR BEAUNE 2

Vendredi 13 Décembre 2019 à BEAUNE à 19 h 30 à la Maison des Associations - Porte Marie de Bourgogne (19 rue de Poterne)

RAPPEL DES SECTEURS

SECTEUR DE LA TILLE - Attente de salle

SECTEUR PLAINE DE LA SAONE - Attente de salle

SECTEUR VAL DE SAONE - Attente de salle

Les clubs devront envoyer un mail d'inscription jusqu'au jeudi de la semaine de la session au secrétariat à achapon@cote-dor.fff.fr.



FORMATION CANDIDAT ARBITRE

La première formation candidat arbitre au lieu les Samedis 12, 19 et 26 Octobre 2019 à EPOISSES de 8 h 30 à 17 h 30

Le cout de formation

150 € (cout de formation 90 € (*intégrant : sifflet, livrets lois du jeu*) + 60 € frais annexe (repas....))

Les frais pédagogiques (90 €) sont remboursables en parti via 1 bon de formation de 25 €

Le montant du bon sera déduit du coût de la formation par le service formation de la Ligue sous condition d'être présent à ladite formation.

Le dossier est à télécharger sur le site du District cote-dor.fff.fr

AGENDA

Lundi 30 Septembre

C° Statut des Educateurs à 14h00 au Siège du District

Mardi 1^{er} Octobre

Réunion UNSS-Comité-LBFC de 13h30 à 17h00 au siège du District

Mercredi 2 Octobre

Réunion plateaux de 8h à 12h au siège du District

Mardi 15 Octobre

C° Féminisation à 19h au siège du District (Salle RDC)

Jeudi 17 Octobre

Remise dotations Foot à l'Ecole à 18h00 au siège du District

Lundi 4 Novembre

Comité Directeur à 18 h 30 au Siège du District

Samedi 30 Novembre

Assemblée Générale à Gilly les Citeaux (AS Vougeot) à 9h00

Formation des promo FFF séniors :

les mardis de 19h à 21h au District de Côte d'Or à Quetigny (Salle M. NAGEOTTE)

- Septembre : 24
- Octobre : 08, 15
- Novembre : 05, 19
- Décembre : 03, 17

BUREAU COMITE DIRECTEUR

PV 19 CD/2

REUNION DU 16/09/2019

Présents : D DURAND – B LECOUR- N VALOT- J THIBERT

Dotation bénévole du mois :

Livrée à Montchanin, la Ligue va nous renvoyer les dotations.

Courrier DUC : pris note et apporte son soutien à l'ensemble du club.

Courrier USSE : demande dérogation pour équipe féminine à 8 pour jouer dans le championnat de l'Yonne

Nouvelle affiliation : 560310

Association sportive Dijon Toison d'Or

Président : FINANCE Léo

Invitation de AFAF à l'AG le 27 septembre à Besançon : Transmis Président CDA

Réunion de secteurs foot animation :

Secteur Nord : vendredi 27 septembre à 18h30 (route de Semur, salle ERL), présence Daniel DURAND et Pascale STORNO

Secteur St Jean : mercredi 25 septembre à 18h30 à Villers les pots (salle de l'espace rural), présence Eric GIANNINI.

Secteur Dijon : mercredi 25 septembre à 19h au district (rue du golf), présence Michel MONNIN

Secteur Mirebeau : jeudi 26 septembre à 18h45 à Savigny le sec (stade)

Secteur Beaune : jeudi 26 septembre à 18h30 à Chaux (salle des fêtes), présence Yves Patrick BOTTOU.

Commission féminisation :

Démission d'Elodie DUCREUX pour raison familiale.

Le District remercie Elodie pour son travail et son investissement.

La commission devra élire une ou un nouveau Président.

CALENDRIER ELECTORAL 2020 :

Information :

AG électorale FFF : 12 décembre 2020

AG électorale LBFCF : 7 novembre 2020 (date limite)

AG électorale Districts : 3 octobre 2020 (date limite)

Il est proposé d'arrêter la date du 7 novembre 2020 pour l'AG électorale Ligue. Cette proposition est validée par le CA.

DECLARATION D'ENTENTE SENIORS :

Seniors D4 : FC Hautes Cotes / FC Corgoloin Ladoix : Cette entente évoluera sous le nom Entente FCHC/ FCCL - Sous les couleurs FC Hautes Cotes - Terrain : Chaux

CONVOCATION au Comité de suivi CSLC :

Mardi 1 octobre 2019 à 18h30 Mairie de Chenove, salle des commissions, Daniel DURAND et Jérôme Thibert seront présents.

Le Président : D. DURAND

Le secrétaire : THIBERT J

COMMISSION DES COMPETITIONS

SENIORS – JEUNES – FEMININES ET FOOT DIVERSIFIE

PV 18 CC/08 Réunion du 25/09/2019

Présents : MM. DA SILVA S - FAORO P - BELORGEY B - FREREJACQUES A - NAUDET JP.

Planning de journée

En cours de saison, la commission rappelle que toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans FOOTCLUBS jusqu'au LUNDI MINUIT. La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délai.

I - SENIORS

1.1 RESERVE

Match 21753880 D 3 D NOLAY – MEURSAULT 2 du 22/09/19

Réserve du club de NOLAY

Réserve non recevable, les réserves d'après match ne concernent que la participation et la qualification des joueurs.

En conséquence, la Commission des Compétitions confirme le résultat acquis sur le terrain

1.2 FORFAITS

Match 21836550 D4 - B MONTIGNY/AUBE – TOUILLON du 22/09/2019

Forfait déclaré de TOUILLON

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à TOUILLON pour en porter le bénéfice à MONTIGNY/AUBE

Amende 50 € à TOUILLON

S'agissant du match Aller, le match retour devient MONTIGNY/AUBE – TOUILLON

Match 21836641 D4 - E PRECY - VITTEAUX 2 du 22/09/2019

Forfait non déclaré de VITTEAUX 2

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à VITTEAUX 2 pour en porter le bénéfice à PRECY

Amende 100 € à VITTEAUX

S'agissant du match Aller, le match retour devient PRECY – VITTEAUX 2

Match 21836611 D4 -D OUGES 2 – CHAMPDOTRE LONGEAULT 2 du 22/09/19

Forfait déclaré de CHAMPDOTRE LONGEAULT 2

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à CHAMPDOTRE LONGEAULT 2 pour en porter le bénéfice à OUGES 2

Amende 50 € à CHAMPDOTRE LONGEAULT

S'agissant du match Aller, le match retour devient OUGES 2 – CHAMPDOTRE LONGEAULT 2

Match 21836789 D4 J REMILLY 2 – PLOMBIERES 3 du 22/09/2019

Forfait déclaré de PLOMBIERES 3

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à PLOMBIERES 3 pour en porter le bénéfice à REMILLY 2

Amende 50 € à PLOMBIERES

S'agissant du match Aller, le match retour devient REMILLY 2 – PLOMBIERES 3.

Match 21685937 D2 B NEUILLY LES DIJON – CHENOVE du 22/09/2019

Forfait non déclaré de CHENOVE

Amende 120 € à CHENOVE

S'agissant du 2^{ème} forfait, CHENOVE est forfait général (voir article des RG du district 1-3-A)

Séniors Départemental 1 (D1) et en Séniors Départemental 2 (D2)

Au DEUXIEME forfait ou au PREMIER forfait, si celui-ci se produit à l'occasion de l'un des quatre derniers matches à jouer dans le groupe

Les clubs devant rencontrer cette équipe sont invités à la rayer de leur calendrier.

1.3 CHANGEMENTS DATE ET/OU HORAIRE

RAPPEL :

Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.

La Commission des Compétition rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en D1 – D2 – D3 et D4 **TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.**

La commission prend connaissance de la demande des clubs et des accords écrits pour inverser la rencontre

Match aller 21836673 D4 F ETEVAUX/PERRIGNY – ST JEAN DE LOSNE 4 du 29/09/2019

Match retour 21836688 D4 F ST JEAN DE LOSNE 4 – ETEVAUX/PERRIGNY se jouera le 10/11/2019

Match aller 21836582 D4 - C FCAB 2 - VINGEANNE 3 se jouera le 28/09/2019 à 17h à AIGNAY LE DUC

Match retour 21836597 D4 - C VINGEANNE 3 – FCAB 2 se jouera le 10/11/2019

Match aller 21836800 D4 J PLOMBIERES 3 – SENNECEY LES DIJON 2 se jouera le 20/10/2019

Match retour 201836815 D4 J SENNECEY LES DIJON 2 – PLOMBIERES 3 se jouera le 01/12/2019

Match 21836794 D4-J VINGEANNE 2 – PERRIGNY LES DIJON : Refus de la Commission des Compétitions car les 2 dernières journées en championnat séniors doivent se jouer en même temps.

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous

Match 21753882 D3-D THURY – GENLIS 3 du 22/09/2019 se jouera le 13/10/2019

1.4 COURRIERS

D'AS ENSEIGNANTS : Inscription en CCCO. Pris note

De la MAIRIE de MARSANNAY la COTE : nouvel arrêté pour le terrain honneur jusqu'au 27/10/19

Rapport de délégation

De M. DURAND concernant le match 21685810 D2-A GRESILLES FC – FONTAINE LES DIJON du 22/09/19 : RAS

II. JEUNES

FESTIVAL U13 PITCH

1^{er} tour du Festival U13 PITCH le 19/10/2019.

Toutes les équipes 1 doivent obligatoirement y participer. Cette saison, les équipes 2,3,4 etc ont la possibilité d'y participer. Les clubs désirant inscrire ces équipes doivent s'inscrire auprès du secrétariat en envoyant un mail **pour le Mardi 1/10/2019 dernier délai**

2.1 CHANGEMENTS DATE ET/OU HORAIRE

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous

Match 21760939 U13 D1 – B IS SELONGEY – DAIX du 28/09/2019 se jouera à 16h00

2.2 RETRAITS D'ENGAGEMENTS

U13 :

POUILLY EN AUXOIS – SAVIGNY CHASSAGNE

U15F :

DFCO F : amende 35€

2.3 COURRIER

De **CHENOVE** : Pris note. Le secrétariat répondra.

III. FOOT ENTREPRISE

3.1 MATCHES REMIS

Match 21832359 ETOILE ARGENT – MUNIPAUX CHENOVE du 21/09/2019

Suite au rapport de M. EL KASSIMI, arbitre de la rencontre, signalant que le terrain était impraticable pour engazonnement.

La Commission remet le match à une date ultérieure et dit que les frais de déplacement de M. EL KASSIMI sont à la charge du District

IV. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – Séniors Féminines – U18 F – U15 F

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

FMI NON REALISEES – JOURNEE du 15 Septembre 2019

Match 21849058 CCO F. Bachelard-Sport Comm Fc Fenay 1 - Magny S/Tille 1

Feuille de match papier reçue. La Commission valide le résultat du match

Match 21849063 CCO F. Bachelard-Sport Com Tillenay 1 - St Apollinaire 3

La Commission prend connaissance du mail de TILLENAY et rappelle au club de TILLENAY qu'en cas de dysfonctionnement de la FMI une feuille de match papier et un constat d'échec doit être établi et envoyé au secrétariat. La Commission demande au club de TILLENAY de transmettre la feuille de match pour le 2 Octobre 2019.

FMI NON REALISEES – JOURNEE du 22 Septembre 2019

Match 21836639 D4 – F AHUY 2 – UFCO 2

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et le rapport d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre et valide la feuille de match papier.

Match 21836759 D4 – I SAVIGNY CHASSAGNE 2 – Ent HAUTES COTES

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et le rapport d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre,

Après vérification, il s'avère qu'aucun dirigeant n'est rattaché à l'équipe, la commission demande au club de faire le nécessaire pour le prochain match.

La commission valide la feuille de match papier.

Match 21836700 D4 - G CCOF 2 – SAULON CORCELLES 2

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et le rapport d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre et valide la feuille de match papier.

Match 21838521 D4 - A CREPAND – ESVO 2

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et le rapport d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre et valide la feuille de match papier.

Match 21836581 D4 - C FCAB 2 – MAREY 2

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et le rapport d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre et valide la feuille de match papier.

Match 21836609 D4 - D AFRIQUE FD – USCD 3

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et le rapport d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre et valide la feuille de match papier.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : S . DA SILVA

Le Secrétaire de séance : P. FAORO